

LA RETRAITE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

2 jours

IMPACTS DE LA RÉFORME ET NOUVELLES DISPOSITIONS

PROGRAMME DE LA FORMATION

AFFILIATION DES AGENTS TITULAIRES

- › Régime principal : CNRACL – Caisse nationale des agents des collectivités locales
 - Taux de cotisation
 - La notion de surcotisation : quel taux et quel impact sur la rémunération de l'agent ?
- › Régime additionnel : la RAFP – Retraite

Exemples de calcul : la surcotisation pour les agents à temps partiel/temps incomplet additionnel Fonction publique

CONSTITUTION DU DROIT À PENSION

- › Age d'ouverture des droits : fonctionnaires sédentaires, fonctionnaires actifs
- › Durée minimum de services pour bénéficier d'une pension
- › Rappel des services et périodes retenus pour la constitution du droit
 - Prise en compte de périodes sans service effectif : naissance d'enfants après le 1er janvier 2004, temps partiel et disponibilité
 - Sort des années de service validées
 - Services en catégorie active : relèvement de la durée de services
 - Services effectués après la limite d'âge
- › Conséquences du relèvement de l'âge d'ouverture de droit : relèvement de l'âge limite, modification de l'âge d'ouverture de droit à la surcote

Exercices pratiques sur les conditions d'ouverture de droit, sur les dépassements de la limite d'âge

Cas pratique : du cas particulier de l'agent en catégorie active qui a atteint l'âge de départ actif mais pas le nombre d'années requis en emploi actif

ÉLÉMENTS DE CALCUL DE LA PENSION DE RETRAITE

- › Dernier échelon à prendre en compte pour le calcul du TIB
- › Durée d'assurance liquidable, taux de pension maximum, bonifications prise en compte des enfants, règle d'arrondi
- › Durée d'assurance carrière : détermination du nombre de trimestres selon la génération
- › Echange d'informations entre les régimes
 - Calcul de la décote, surcote, calcul du minimum garanti et conditions à remplir pour en bénéficier
- › Retraite additionnelle : la RAFP : âge de liquidation, mécanisme d'acquisition et de calcul des droits

Calcul d'une pension de retraite « normale », d'une retraite avec décote, avec surcote, du minimum garanti

LIQUIDATION ANTICIPÉE DE LA PENSION

- › Suppression du dispositif «départ anticipé 3 enfants» : les dispositions transitoires
- › Carrières longues : élargissement des périodes réputées cotisées suite au décret 2014-350 du 19 mars 2014
- › Départ anticipé au titre des agents handicapés : impact du décret 2014-1702 du 30 décembre 2014 relatif aux droits à retraite des personnes handicapées et de leurs aidants familiaux

Cas pratiques : départ anticipé carrière longue et départ anticipé handicap : études des conditions et calcul de la pension

LA RÉVERSION

- › Pensions de réversion CNRACL et pension de réversion RAFP
 - bénéficiaires
 - conditions d'octroi
 - calcul des droits
 - partage de la pension de réversion

Cas pratique sur le calcul de la pension de réversion avec et sans règles de partage

OBJECTIFS

- Se repérer dans la réglementation en vigueur relative à la retraite des agents publics dans la fonction publique, concernant les personnels actifs et sédentaires.
- Être au fait des dernières actualités en la matière.
- Mettre en oeuvre les conditions d'ouverture de droits et modalités de calcul des pensions pour des situations particulières.
- Être en mesure de répondre aux interrogations des agents et de leur apporter du conseil en fonction de leur situation, qu'ils soient titulaires, contractuels ou polypensionnés.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 2 jours pour un panorama complet des systèmes, calculs et modalités de liquidation de retraite des agents de la fonction publique

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, personnel et paie, agents chargés de la gestion des carrières et des retraites

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

Titre
 Référence
 Dates
 Lieu
 Options proposées pour certaines formations :
 - Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
 - Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
 - Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)
 Merci de préciser votre choix :
☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle
 Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

[illegible]

☐ Mme ☐ M. Nom Prénom
 Service/Fonction
 Tél. (ligne directe) E-mail